

**COMMUNE Diors**  
**Code\_insee: 36064**

## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

jeudi 8 septembre 2022

### **Gestionnaire : Agence Régionale de Santé du Centre**

Délégation Territoriale de l'Indre  
Cité Administrative - CS 30587

36019 CHATEAUROUX CEDEX

<b>Code S.U.P.</b>	AS1	<b>Description</b>	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
--------------------	-----	--------------------	---

**famille:** Conservation des eaux

1515 Arrêté préfectoral du 12/07/2016

- déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des puits du "Montet" et de "Chambon" situés au lieu-dit "Prairie de Chambon" de la commune de Déols.
- autorisant lesdits ouvrages au titre du code de l'environnement
- autorisant Châteauroux-Métropole à utiliser l'eau prélevée à des fins de consommation humaine au titre du code de la santé publique.

Les périmètres et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans l'arrêté annexé au présent document.

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2008-11-0123 du 14 novembre 2008 et l'arrêté modificatif n° 2012208-0012 du 26/07/2012, qui ont été annulés par décision du tribunal administratif de Limoges du 26 février 2015.

### **Gestionnaire : Département de l'Indre**

D.G.A.R.T.P.E.  
Hôtel du Département  
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

<b>Code S.U.P.</b>	EL5	<b>Description</b>	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
--------------------	-----	--------------------	--

**famille:** Circulation routière

845 Arrêté préfectoral du 25/07/2008

n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté annexé au présent document.

---

---

## **Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne**

21 rue Pierre et Marie Curie  
Tél 02 38 71 43 16  
Fax 02 38 71 43 99  
45140      INGRE

<b>Code S.U.P.</b>	I4	<b>Description</b>	Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique
<b>famille:</b>	Electricité		
851	Loi du 15/06/1906 Ouvrages de transport H.T. :  - ligne 225 kV Marmagne - Mousseaux - ligne 225 kV Eguzon - Mousseaux C2 - ligne 90 kV La Lande - Mousseaux - Villement C1 Poste de la Lande		

---

---

## **Gestionnaire : S.N.C.F. IMMOBILIER - Direction Immobilière**

Territoriale de l'Ouest  
15 boulevard Stalingrad  
  
44000      NANTES

<b>Code S.U.P.</b>	T1	<b>Description</b>	Servitudes relatives aux chemins de fer
<b>famille:</b>	Voies ferrées		
857	Loi du 15/07/1845 Voie ferrée n° 590 000 : Les Aubrais-Orléans / Montauban - Villebourbon		

---

---

## **Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest**

Pôle de Nantes  
Zone Aéroportuaire  
CS14321  
44343      BOUGUENNAIS Cedex

<b>Code S.U.P.</b>	T5	<b>Description</b>	Servitudes aéronautiques pour la protection des déagements des aérodromes
<b>famille:</b>	Relations aériennes		

932

Arrêté ministériel du 28/02/2001

Approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'Aérodrome de CHATEAUROUX-DEOLS instituées en vue d'assurer les opérations d'approche, de tour de piste d'atterrissage et d'envol.

Ces servitudes fixent des cotes de hauteur que les obstacles (constructions, plantations) ne peuvent excéder sauf circonstances particulières qui peuvent alors entraîner l'obligation de balisage.

Arrêté remplaçant l'arrêté ministériel du 10/11/1987.

**Code S.U.P.**

T7

*Description*

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

*famille:*

Circulation aérienne

1864

Arrêté Interministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

## **Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE**

Service Travaux Tiers & Urbanisme  
62, rue de la Brigade Rac  
ZI de Rabion  
16023 ANGOULEME Cedex

**Code S.U.P.**

I3

*Description*

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

*famille:*

Gaz

849

Code de l'Environnement du 01/06/1970

SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DE L'OUVRAGE :

- LE POINCONNET - DIORS (Montupet) : canalisation diamètre 100

Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 4 m de largeur totale est instaurée : 2 m de part et d'autre de la canalisation.

Dans la bande de servitude forte :

- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.
- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude
- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.
- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la côte de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.
- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire
- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.

Il y a lieu également de rappeler :

- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).
- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2160

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-258-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

---

## **Gestionnaire : Commune**

---

<b>Code S.U.P.</b>	INT1	<b>Description</b>	Servitudes au voisinage des cimetières
<b>famille:</b>	Cimetières		
<b>853</b>	Code Gén. Collectivités Territoriales du L'implantation des constructions à moins de 35 m de l'enceinte du cimetière est subordonnée à une autorisation spéciale délivrée par la mairie		

## **Gestionnaire : ORANGE**

UPR Ouest / Centre Val de Loire  
18-22 Avenue de la République

37700 SAINT PIERRE DES CORPS

<b>Code S.U.P.</b>	PT3	<b>Description</b>	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
<b>famille:</b>	Télécommunications		
<b>847</b>	Convention amiable du 12/04/2005 RG 36537 - Artère souterraine de télécommunications Châteauroux-Diors sur CR n° 14 de 1992 m de long et 3 m de large.		
<b>856</b>	Arrêté préfectoral du 16/11/1994 N° 94-E-4382 instaurant la création d'un câble souterrain de télécommunications : - F 228		